

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2017**

Le 15 mai 2017 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes BIGOT Lydia, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés : Mme LACHIZE Sandrine a donné pouvoir à Mr GIORDANO Alfred  
Mme Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Mme VAUTARET Virginie

Absents excusé : Mme LABRY Odile

Absent : Mr Jordane MASUREL

Mme Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 12 à intervenir entre les communes membres du service Urbanisme et la communauté de communes Bugéy Sud. Avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2017 et de son échéancier de versement.

Autorise l'adhésion de la commune de Brens au groupement de commandes pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide », accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide », annexée à la présente délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, l'entretien et la maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ».

Approuve le plan de financement définitif relatif à la construction du bâtiment mairie-bibliothèque et charge le Maire de transmettre les pièces demandées confirmant l'attribution effective de la subvention.

Décide de verser l'IFSE semestriellement pour le groupe C1.

Prend acte de la demande de congé parental d'éducation sollicitée par un agent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et du remplacement de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite.

Prend connaissance de l'état d'avancement des travaux de maçonnerie du bâtiment mairie bibliothèque et indique que les travaux de gros œuvre seront achevés fin juin permettant ainsi l'intervention du charpentier début juillet.

Prend connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du syndicat d'électricité de l'AIN, du montant de la participation des communes fixée à 3 € par habitant et des critères d'obtention de la fibre optique.

Valide la demande d'achat de meubles pour l'école maternelle d'un montant de 250 €.  
Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention pour une classe de découverte sollicitée par une école privée.

Le Maire,  
Jean-Marc PAITA

